



MEMO / NOTE DE SERVICE

To / Destinataire	Président et membres du Comité de l'urbanisme Maire et membres du Conseil	File/N° de fichier : ACS2018-PIE-EDP-0020
From / Expéditeur	John Smit, Directeur, Développement économique et planification à long terme	
Subject / Objet	Réponse à une demande de renseignements sur les locations à court terme – le 12 juillet 2017	Date : Le 4 avril 2018

La présente note de service vise à fournir des renseignements supplémentaires reçus des Services des règlements municipaux pour compléter la note de service de Développement économique et planification à long terme datée du 27 mars 2018 (ACS2018-PIE-EDP-0019), et inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité de l'urbanisme prévue le 10 avril à titre d'information distribuée auparavant, en lien avec une étude sur l'octroi de permis devant commencer en 2019.

Le Conseil municipal a approuvé un budget de 300 000 \$ afin que les Services des règlements municipaux entreprennent un examen exhaustif de la réglementation sur les logements locatifs. Cette étude examinera les questions telles que les permis pour des locations de chambres, les locations à court terme (c.-à-d. Airbnb) et les logements pour étudiants et locaux partagés. Le personnel soumettra au Conseil un rapport comprenant des recommandations par l'entremise du Comité des services communautaires et de protection lors du prochain mandat du Conseil.

Au moyen de cette étude sur la réglementation des logements locatifs, la Ville mènera une analyse exhaustive des règles concernant les logements locatifs de la Ville et fournira des recommandations au Conseil pour gérer de manière efficace la sécurité publique, la protection des consommateurs et les nuisances dans la communauté.

Les Services des règlements municipaux dirigeront le projet, avec le soutien des directions générales de la Ville concernées (p. ex. les Services sociaux et communautaires, les Services généraux, Planification, infrastructure et développement économique ainsi qu'Innovation et rendement).

John Smit

c.c. : Équipe de la haute direction
Coordonnatrice du Comité de l'urbanisme